

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

72102

Objet

PISCINE DE FONCILLON :
Transfert du droit à
déduction de T.V.A.

DATE DE CONVOCATION

31 Juillet 1972

DATE D'AFFICHAGE

31 Juillet 1972

Nombre de conseillers
en exercice 26

Nombre de présents 16

Nombre de votants 17

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante douze

le quatre août à 18 heures 45

le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de M de LIPKOWSKI

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, TETARD, Melle FOUCHÉ, MM. STIPAL, BUJARD, BUCHET, DUFUR, COLLE, BARDE, NAULIN, RIVIERE, DOIREAU, MONTRON, DELAIR, TAP, BOUCHET

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. Y. LACHAUD par M. de LIPKOWSKI

Excusé : M. BOUTET, Mme FAVIERE

Absents : MM. - LARGETEAU, DOMEQ, BROTEAU, BERLAND, BARRIERE, PAPEAU, Mme BIDEAU

Monsieur MONTRON

a été élu Secrétaire.

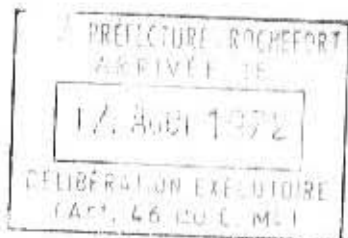
Par note du 31 Mai 1972, la Direction des Services Fiscaux de la Charente-Maritime a fait connaître son accord pour le transfert du droit à déduction de T.V.A. de Monsieur et Madame RIVIERE à la VILLE DE ROYAN et de la VILLE DE ROYAN au nouveau concessionnaire de la Piscine de FONCILLON.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que le montant du droit à déduction de T.V.A. de Monsieur et Madame RIVIERE s'élève à la somme de 7.882 F.

DECIDE :

- d'accepter le transfert du droit à déduction de T.V.A. pour les immobilisations acquises par Monsieur et Madame RIVIERE, concessionnaires de la Piscine de FONCILLON jusqu'en mars 1972.



./.

- d'autoriser le transfert de ce même droit de la Ville de ROYAN
au profit de Monsieur TOLEDE , nouveau concessionnaire de la Piscine
de FONCILLON

Fait et délibéré à ROYAN, les mêmes jour, mois et an susdits
Ont signé au registre MM. les membres présents à la séance

Pour extrait conforme au registre

Pour le Maire
Le Premier Adjoint,




Guy TETARD